



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DDFIP DU PAS-DE-CALAIS ET LA CAHC

Arras, le 15 juillet 2021

Nouveau réseau de proximité des finances publiques du Pas-de-Calais

Depuis le début de l'année 2021, la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) réorganise son réseau afin de renforcer durablement sa présence dans les territoires. Cette volonté se traduit par la mise en place d'un Nouveau Réseau de Proximité (NRP), répondant à deux objectifs :

- Enrichir l'offre de services multicanaux (téléphone, internet, messagerie sécurisée et guichet) accessible aux usagers particuliers, afin de proposer un plus grand maillage territorial des points de contact ;
- Renforcer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités en milieu rural.

L'importance de ce nouveau réseau, présenté depuis juin 2019 aux élus communaux et départementaux, justifie un déploiement organisé dans le temps, de manière transparente et durable, selon les territoires. Les premiers réaménagements ont tout d'abord concerné une grande partie des communes et intercommunalités du bassin minier.

Grâce à ce dispositif, lorsqu'une trésorerie ferme, l'accueil de son public est rendu possible sur rendez-vous, dans un point de contact situé sur la même commune et tenu par un agent des finances publiques, en étroite coordination avec la mairie. Plusieurs conventions communales ont été conclues en ce sens. **Mais l'engagement global concernant chaque territoire a vocation à être porté par les intercommunalités.**

C'est pourquoi Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, Claude Girault, Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) du Pas-de-Calais et Christophe Pilch, Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, (CAHC), ont signé ce jour, à la préfecture du Pas-de-Calais, une convention de partenariat entre la DDFiP et la CAHC, qui décrit les engagements de la DDFiP pour renforcer sa présence dans les territoires et améliorer le service de proximité à la population et aux élus (description de la convention disponible en annexe)

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Annexe - description de la convention conclue entre la CAHC et l'Etat

Une offre de service aux usagers particuliers dans les accueils de proximité sur le territoire de la CAHC

L'accueil de proximité au profit des particuliers est piloté par le Centre des Finances publiques d'Hénin-Beaumont, en complément de l'accès aux canaux téléphoniques (numéro national d'appel non surtaxé 0 809 401 401 - disponible tous les jours du Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h) et de la messagerie accessible sur l'espace numérique sécurisé unifié de l'utilisateur (www.impôts-gouv.fr).

Un accueil de proximité hebdomadaire a également été mis en œuvre à la mairie de Carvin depuis le 2 février 2021. Le même dispositif de permanence d'un agent des Finances publiques sera déployé à la Mairie de Rouvroy, à la rentrée de septembre.

Les services proposés dans ces accueils de proximité correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des Finances publiques :

- L'accompagnement au numérique : gestion du prélèvement à la source, aide à la déclaration de revenus, assistance au paiement (impôts produits locaux, produits hospitaliers et amendes), aide à l'achat de timbres fiscaux électroniques, assistance aux autres démarches en ligne (activation de l'espace particulier, accès aux documents fiscaux...);
- La délivrance de renseignements : informations générales sur les démarches fiscales, paiement des créances locales (factures émises par les collectivités locales ou les hôpitaux), impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation), informations sur la procédure de surendettement ;
- La prise en charge de démarches particulières : orientation vers l'interlocuteur compétent et aide à la prise de rendez-vous, dépôt d'une réclamation contentieuse, demande de remise gracieuse ou de délais de paiement.

Ces accueils complètent utilement les services offerts par les Espaces France Service (EFS) implantés sur le territoire du département, actuellement au nombre de 22.

Enfin, depuis juillet 2020, les usagers ont la possibilité de régler leurs créances publiques chez les buralistes offrant un service d'encaissement en numéraire, dans la limite de 300 € et par carte bancaire, pour tous les types de produits encaissables dans les centres des Finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé) . A ce jour, 283 bureaux sont accessibles sur le territoire intercommunal. La liste des buralistes agréés est régulièrement mise à jour sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>.

Nombre de buralistes agréés dans les communes qui relèvent de la CAHC

Communes	Nombre de buralistes agréés
Hénin-Beaumont	6
Carvin	3
Rouvroy	2
Courrières	2
Libercourt	2
Montigny en Gohelle	2
Oignies	2
Noyelles Godault	2
Dourges	1
Courcelles les Lens	1
Drocourt	1
Leforest	1
Evin-Malmaison	1

Une offre de service au profit des collectivités locales de la CAHC

La nouvelle organisation, mise en place au 1^{er} janvier 2021, se traduit par la création :

- du service de gestion comptable (SGC) d'Hénin-Beaumont, issu du regroupement des trésoreries d'Hénin-Beaumont et de Carvin. Ce service est chargé de réaliser les tâches de gestion effectuées actuellement par les trésoreries ;
- d'un conseiller aux décideurs locaux (CDL), implanté à temps complet sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin. Ce conseiller est chargé d'apporter un soutien aux collectivités territoriales en matière de fiscalité directe locale, d'analyse de leur situation financière, de dématérialisation.

A l'horizon 2023, ce sont 13 SGC et 22 conseillers qui auront été créés dans le département.

Enfin, concernant la question spécifique des dégagements de fonds pour les régisseurs des collectivités, le marché public, signé le 30 avril 2021 avec la Banque Postale, offre une solution pérenne et de proximité.